



Communiqué du Spelc – 13 septembre 2017

Des efforts M. Macron ? Oui, mais sous conditions

Négocier en établissement... une politique salariale déjà indigne

Dans les futures modalités de négociation des accords professionnels, la branche doit rester prédominante, afin de préserver les salariés des petites entreprises. Actuellement les salariés de droit privé (administration, restauration...), rémunérés par les établissements, subissent de plein fouet les difficultés budgétaires. C'est pourquoi le Spelc a refusé de signer l'accord sur les salaires, exigeant des employeurs une politique salariale juste et motivante.

Le Spelc ne peut pas accepter que la négociation professionnelle soit discriminatoire pour les petits établissements.

Emplois aidés : mieux gérer « l'après »

Le Spelc peut entendre que les emplois aidés ne mènent que trop rarement à un emploi pérenne et que le volet formation est trop souvent négligé. Cependant, il condamne vigoureusement le caractère brutal de la mesure de restriction qui va frapper de nombreux établissements scolaires, pourtant déclarés priorité nationale. L'impact sur les jeunes en difficulté ou en situation de handicap est inévitable.

Le Spelc exige que les personnes en fin de contrat aidé bénéficient des indemnités prévues pour tous les salariés.

CSG : quels retraités sont des nantis ?

Le flou entoure les compensations à l'augmentation de la CSG. Pour le Spelc ces mesures devront concerner toutes les catégories à égalité : actifs et retraités, salariés du service public et salariés du privé. Les retraités ne sont pas des nantis ; ils peuvent consentir un effort supplémentaire mais pas être considérés comme des « vaches à lait ».

Le Spelc affirmera toujours son attachement à l'équité et à la justice. Où est l'égalité quand certaines catégories de retraités - tels les députés et sénateurs - bénéficient encore de situations privilégiées ?

Secrétaire général : Luc Viehé – l.viehe@spelc.fr – 06 81 40 42 42

Contact presse : Valérie Doulmet – v.doulmet@spelc.fr – 06 26 99 13 57

Fédération nationale des Syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique

192 bis, rue de Vaugirard – 75015 Paris – 01 58 10 13 13 – federation@spelc.fr – www.spelc.fr

En cette rentrée obscurcie par le drame de l'ouragan Irma, le Spelc exprime son soutien aux familles, aux enseignants et à tous les personnels des établissements antillais touchés (18 écoles détruites sur 21 à Saint-Martin).